

Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 4 novembre 2015
à présenter pour validation en séance du 8 décembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le mercredi 4 novembre 2015 à 20h30 en salle des fêtes de Chamole sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Frédéric LAMBERT, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Agnès MILLOUX, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Jean-Jacques DE VETTOR donne pouvoir à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ donne pouvoir à Christelle MORBOIS, Danièle CARDON donne pouvoir à Dominique BONNET, Armande REYNAUD donne pouvoir à Paul AUBERT.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Marie-Christine CHANOIS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Anne CHARLET, Bernard LUGAND, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : André JOURD'HUI, Pascal PINGLIEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric TOURNEUR.

★ ★ ★ ★

Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Maire de Chamole, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire et informe les Conseillers Communautaires de l'avancée du projet « Parc Eolien » pour lequel les autorisations administratives et le permis de construire ont été délivrés.

A la demande du Président, les membres de l'Assemblée observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur PIERRE BRENIAUX, Conseiller Communautaire de Barretaine et récemment décédé.

1. Installation d'un Conseiller Communautaire.

Suite au décès de Monsieur Pierre BRENIAUX, qui assurait les fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire de Barretaine et de Conseiller Communautaire titulaire, il est procédé à l'installation de Monsieur Hubert DELACROIX, Maire de la commune, en qualité de Conseiller Titulaire.

En outre, il est expliqué que la démission pour raison de santé de Monsieur Bernard LUGAND, Conseiller Communautaire suppléant de Plasne, a été refusée par la Préfecture. Sur proposition de Monsieur Hubert MOTTET, un représentant de la commune de Plasne assistera aux réunions de Conseil Communautaire à titre consultatif, et Monsieur MOTTET donnera pouvoir à un autre Conseiller Communautaire pour voter en son nom en cas d'absence.

2. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Rendu compte des décisions prises par le Bureau : NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président :

- Suppression branchement ERDF pavillon à démolir « Aux Bubles » : 217 € HT à ERDF.

- Achat de produits d'entretien pour les sites ALSH d'Aumont, Colonne, Grozon, Le Fied et Saint Lothain auprès de la société Hakawerk pour un montant total de 4291,63€ HT, soit 5115,21€ TTC.
- Achat de matériel d'éveil pour le RAM auprès de la société Nathan pour un montant total de 274,92€ TTC.
- Etablissement de documents graphiques en vue du dépôt de permis d'aménager pour zone « Aux Bubles » : 780 € HT à Cabinet Colin.
- Démolition, tri des déchets, évacuation du pavillon d'habitation situé « Aux Bubles » : 3980 € HT à SARL Hugonnaux TP.
- Achat d'une armoire pour les sites ALSH de Colonne et Le Fied auprès de la société Bruneau pour un montant total de 538€ HT.

Le rendu compte des délégations au Président n'appelle pas d'observation.

3. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 15 septembre 2015.

Le procès-verbal de séance du 15 septembre 2015 est adopté à l'unanimité sans observation.

4. Commission Environnement.

L'ensemble des dossiers relatifs à la compétence « Environnement » sera présenté par Madame Colette GIRARD, Vice-Présidente Déléguée à l'Environnement.

4.1. Fixation des tarifs du SPANC pour l'année 2016.

Le Président fait part du retrait de l'ordre du jour de ce point, lequel est reporté à la prochaine séance de Conseil Communautaire, car certains tarifs ont fait l'objet d'importants débats au cours de la dernière réunion de commission Environnement et nécessitent un nouvel examen.

4.2. Modification du règlement du SPANC.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le règlement du SPANC modifié tel que présenté.

Le Président est autorisé à signer toutes pièces afférentes.

4.3. Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2014 du SPANC.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SPANC pour l'année 2014.

5. Commission Finances et Affaires Générales.

L'ensemble des dossiers relatifs à cette compétence sera présenté par Monsieur Alain CHOULOT, Vice-Président Délégué aux Finances et Affaires Générales.

5.1. Tarifs des prestations dans les différents services communautaires.

Monsieur Alain CHOULOT présente à l'Assemblée les propositions de la Commission :

- Service bibliothèque : il est proposé de ne pas pratiquer d'augmentation des tarifs compte tenu de l'état actuel du service (vétusté, difficulté d'accès...). Toutefois, il est précisé que le nombre d'abonnements reste stable.

- Service piscine : la Commission Sports a émis l'idée de pratiquer une augmentation des tarifs à l'unité, pour favoriser le public régulier. Par ailleurs, le Président indique qu'une réflexion est menée quant à la création d'un tarif visiteur ou accompagnant qui ne se baigne pas.

- Salle Grimont : il est suggéré d'informer sur l'existence de cette salle afin qu'elle soit utilisée plus souvent

- RAM : il est également suggéré de communiquer sur l'existence d'un service de location de matériel, d'où l'idée de simplifier les tarifs en créant des forfaits pour l'ensemble du matériel mis à disposition.

Les tarifs des différents services communautaires sont adoptés à l'unanimité comme suit :

1 / Bibliothèque, à compter du 1^{er} janvier 2016 : maintien des tarifs existant, soit :

- | | |
|---|------------------|
| - Abonnement annuel adulte : | maintien à 10€ |
| - Abonnement annuel réduit (enfant, étudiant, vacanciers) : | maintien à 5€ |
| - Remplacement de la carte d'abonnement (perte, vol...) : | maintien à 3€ |
| - Frais de relance, à partir de la 2 ^{ème} relance : | maintien à 6€ |
| - Photocopie N et B A4 et A3: | maintien à 0,10€ |
| - Tirage sur imprimante ou copieur couleur : | maintien à 0,20€ |

Piscine, pour l'été 2016 :

- | | |
|---|---|
| - Adultes : | 3,50€ |
| - Jeunes de 6 à 18 ans et étudiants et <i>séniors accompagnants</i> | 2€ |
| - Groupes adultes à partir de 10 : | 2€ |
| - Carte abonnement : | maintien à 12€ donnant droit à 10 entrées pour les 6/18 ans et à 5 entrées pour adultes |
| - Carte famille enfant saison 6/18 ans : | maintien à 35€ |
| - Carte famille adulte saison : | maintien à 70€ |
| - Remise d'une carte d'abonnement gratuite par saison pour 3 achetées si famille de plus de 2 enfants à charge, et une carte gratuite pour les personnes en recherche d'emploi inscrits | |

Location salle Grimont pour 30 personnes maximum : forfait de 150€ à la journée.

RAM pour tout le matériel et le mobilier de puériculture : à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- | | |
|---|---|
| - Forfait semaine : | 10€ avec caution de 50 € |
| - Forfait 1 mois : | 20€ avec caution de 50 € |
| - A partir du 2 ^{ème} mois et jusqu'à 6 mois : | forfait global de 100€ avec caution de 100€ |

5.2. Adoption définitive du schéma de mutualisation 2015-2020.

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, rappelle qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter définitivement le schéma de mutualisation suite à consultation des conseils municipaux qui ont émis, en majorité, un avis favorable (12 des 15 communes qui ont délibéré ont accepté le projet de schéma, et 3 l'ont refusé).

Le Conseil Communautaire valide définitivement, à l'unanimité, le schéma de mutualisation 2015-2020 et les trois axes de travail qui sont la commande publique, la mise à disposition d'un technicien-conseil, la mise en commun territorialisée des moyens techniques.

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces afférentes.

5.3. Bilan et solde de la deuxième tranche OCMACS.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué à l'Economie, présente un bilan quantitatif et qualitatif de la 2^{ème} tranche du programme OCMACS.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de clore ce programme de subvention et de déléguer le Président pour faire une demande de solde de versement FISAC selon les montants maximums suivant :- en fonctionnement : - 1 136,80 € / - en investissement : 27 070 €.

Le Président est autorisé à verser les subventions allouées comme suit : pour l'Action 2 – Animations commerciales : 782 € sur fonds propres de la Communauté de Communes et 977 € sur les fonds FISAC versés par la Communauté de Communes, par délégation, à l'Union des Commerçants et Artisans de Grimont.

5.4. Demande de subvention DETR sur prestation d'ingénierie pour la « rénovation du Moulin de Brainans ».

Monsieur Jean-Marie BAILLY, Vice-Président Délégué à la Culture, explique qu'il est proposé d'approuver, d'une part, l'étude de faisabilité de la rénovation du Moulin de Brainans, indispensable à la reprise des discussions avec les co-financeurs potentiels sur le financement

d'un programme pluri-annuel de travaux, et, d'autre part, de solliciter une demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR.

Le Président ajoute que la subvention s'élèverait à 80% du montant HT de l'étude. Monsieur Dominique PELLIN attire l'attention sur le refus opposé par la Préfecture d'allouer de la DETR qui avait été sollicitée dans le cadre d'une étude de faisabilité d'une ferme photovoltaïque sur la commune de Picarreau.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'opération « prestation d'étude pour la rénovation du Moulin de Brainans » pour un montant de 5250€ HT et 6 300€ TTC pour laquelle sera sollicitée une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR au taux de 80%.

5.5. Désignation d'un représentant de la CCCGP au sein de la Commission Consultative Paritaire issue de la loi TECV.

Sur invitation du SIDEC, le Conseil Communautaire nomme, à l'unanimité des votants, Monsieur Jean-Marie BAILLY comme représentant de la Communauté de Communes au sein de la Commission Consultative Paritaire TECV à compter du 1^{er} janvier 2016.

5.6. Remplacement d'un membre du Bureau de la CCCGP et d'un membre du Conseil Syndical du PETR.

Le Président explique qu'il convient de remplacer Monsieur Pierre BRENIAUX, au sein du Bureau Communautaire et au sein du Conseil Syndical du PETR.

Monsieur Hubert DELACROIX, Maire de Barretaine, siègera au sein du Bureau Communautaire Monsieur Raphaël GAGNEUR, Maire de Molain, siègera au sein du Conseil Syndical du PETR.

5.7. Attribution de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Action Sociale et Culturelle des personnels pour l'année 2015.

Après présentation du dossier par Monsieur Alain CHOULOT, Monsieur Gérard BOUDIER se voit confirmer que l'association est informée de la baisse de subvention à venir, puisqu'il est d'usage pour les collectivités concernées (Communauté de Communes, commune de Poligny et Pays du Revermont) de voter le même montant. Or la commune de Poligny a baissé cette année la subvention.

Monsieur Dominique BONNET, Maire de Poligny, ajoute qu'il existe parallèlement à cette subvention annuelle tout un dispositif social en faveur des agents.

Le Conseil Communautaire décide, par 44 voix pour et 2 contre, d'attribuer à la CASC une subvention de fonctionnement d'un montant par agent de la Communauté de Communes adhérent de 142,50€ pour l'année 2015.

NDLR en réponse à la question de Monsieur Florent GAILLARD : il n'y a pas de dispositif comité d'entreprise en Communauté de Communes d'Arbois et la Communauté de Communes de Salins adhère au CNAS pour ses agents.

6. Enfance et Sports.

L'ensemble des dossiers relatifs à la compétence « Enfance et Sports » sera présenté par Madame Véronique LAMBERT, Vice-Présidente Déléguée à l'Enfance et aux Sports.

6.1. Révision des tarifs périscolaires pour l'année 2016.

L'Assemblée se voit présenter en détail les nouveaux tarifs proposés pour l'ensemble des sites ALSH à compter du 1^{er} janvier 2016.

Répondant à Monsieur Jean-Christophe OUDET, Madame Véronique LAMBERT explique qu'il est encore tôt pour connaître le prix de revient exact des repas sur chaque site, tous les éléments n'étant pas encore connus. De même, Monsieur Bruno ROBERT se voit expliquer qu'il est préférable d'attendre 2016 pour avoir une idée précise des impayés en matière de repas.

Il est indiqué, à la demande de Monsieur Gérard BOUDIER, que la CAF a confirmé qu'il n'y aura pas de Contrat Enfance Jeunesse unique sur le territoire, mais que le poste de coordinateur enfance sera pris en charge.

Madame Véronique LAMBERT rappelle, en réponse à Monsieur Dominique MICHELET, que l'objectif d'harmonisation de l'ensemble des sites sera atteint en 5 ans, conformément à la décision prise par le Conseil.

L'Assemblée décide, par 44 voix pour et 2 contre, d'arrêter les tarifs au service ALSH et à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

➤ Tarifs repas uniquement pour tendre vers une harmonisation à 4€ :

Sites ALSH	Tarif repas enfant 2016 (€)	Tarif repas adulte 2016 (€) Majoration de 50%
Aumont	4,24	6,36
Colonne	4,12	6,18
Grozon	3,91	5,86
Le Fied	4,03	6,05
St Lothain	4,00	6,00
Poligny Brel	3,37	5,06
Poligny Perchées	4,02	6,03

Chaque repas fera l'objet d'une facturation du repas ainsi que d'une séquence accueil forfaitaire correspondant selon les sites à une durée de 1h30 à 2 heures ;

➤ Tarif séquence accueil pour tendre vers une harmonisation à 0,040% / 0,035% / 0,030% comme suit :

- Le Tarif correspond au taux d'effort X revenus mensuels du foyer X nombre heures accueil
- Les montants plancher et plafond annuel CAF 2015 sont de 647,49 € et 4845,51€. Ils sont révisables chaque année par la CAF.

		Taux retenus pour 2016	Fourchette tarifaire / heure modulée selon plancher - plafond CAF à titre indicatif
Aumont	1 enfant	0,040%	0,26 à 1,94€
	2 enfants	0,035%	0,23 à 1,70€
	3 enfants et +	0,030%	0,19 à 1,45€
Colonne	1 enfant	0,044%	0,28 à 2,13€
	2 enfants	0,042%	0,27 à 2,03€
	3 enfants et +	0,039%	0,25 à 1,89€
Grozon	1 enfant	0,028%	0,18 à 1,36€
	2 enfants	0,026%	0,17 à 1,26€
	3 enfants et +	0,025%	0,16 à 1,21€
Le Fied	1 enfant	0,040%	0,26 à 1,94€
	2 enfants	0,035%	0,23 à 1,70€
	3 enfants et +	0,030%	0,19 à 1,45€
St Lothain	1 enfant	0,037%	0,24 à 1,79€
	2 enfants	0,032%	0,21 à 1,55€
	3 enfants	0,027%	0,17 à 1,31€
Poligny Brel	1 enfant	0,017%	0,11 à 0,82€
	2 enfants	0,017%	0,11 à 0,82€
	3 enfants et +	0,016%	0,10 à 0,77€
Poligny Perchées	1 enfant	0,034%	0,22 à 1,65€
	2 enfants	0,029%	0,19 à 1,40€
	3 enfants et +	0,024%	0,15 à 1,16€

- Forfait de 1^{ère} inscription applicable par famille lors de la 1^{ère} inscription à l'ALSH maintenu à 5€ ;
- Montant des pénalités applicables à compter du 2^{ème} avertissement pour non-respect des règles (inscription de l'enfant non faite, délai de réservation non respectée, départ de l'enfant après l'horaire prévu dans le règlement) fixé à la somme de 10€.

6.2. Adoption de la tarification de l'accueil du mercredi et des TAP.

Après avoir rappelé que les activités du mercredi après la classe relevaient précédemment de l'extra-scolaire et relèvent dorénavant du périscolaire, Madame Véronique LAMBERT indique qu'il est proposé de revoir la tarification du mercredi pour l'harmoniser avec les autres jours de la semaine, d'une part, et de fixer, d'autre part, les tarifs des Temps d'Activités Périscolaires dont les séquences étaient jusqu'à présent gratuites pour les familles.

Monsieur Gérard BOUDIER et Jacques GUILLOT font remarquer qu'il s'agira d'une charge supplémentaire pour les familles.

Madame Agnès MILLOUX interpelle l'Assemblée sur le risque de voir le nombre d'enfants inscrits en TAP baisser.

Le Conseil Communautaire décide, par 36 voix pour, 8 contre et 2 abstentions, de :

- Fixer les tarifs du mercredi comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Poligny Perchées

Taux d'effort
1 enfant : 0,034%
2 enfants : 0,029%
3 enfants : 0,024%

Saint Lothain

Taux d'effort
1 enfant : 0,037%
2 enfants : 0,032%
3 enfants : 0,027%

- Fixer comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs des Temps Activités Périscolaires (TAP) pour lesquels les familles dont les revenus mensuels sont inférieurs à 2 600€ se verront appliquer une réfaction de tarif de 50% :

- forfait 1 jour TAP/semaine = 3,50€ si revenus ≤ 2 600€ et 7€ la période
- forfait 2 jours TAP/semaine = 7€ si revenus ≤ 2 600€ et 12,25€ la période
- forfait 3 jours TAP/semaine = 10,50€ si revenus ≤ 2 600€ et 21€ la période
- forfait 4 jours TAP/semaine = 14€ si revenus ≤ 2 600€ et 28€ la période

6.3. Adoption de la tarification ALSH pour les enfants hors CCCGP.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les tarifs à appliquer aux familles ne résidant pas sur le territoire communautaire mais dont les enfants fréquentent une école et l'ALSH de la Communauté de Communes.

Le Président explique, à la demande de Monsieur André VIONNET, que la liste des enfants concernés est moins importante que celle présentée auparavant, car il s'agit exclusivement d'enfants scolarisés par convenance sur une école du territoire communautaire.

Le Conseil Communautaire fixe, à l'unanimité, les tarifs ALSH applicables aux familles dont les enfants sont inscrits dans les ALSH communautaires bien que n'étant pas rattachés aux écoles du territoire communautaire comme suit :

- Application aux revenus plancher et plafond fixés par la CAF des taux d'effort suivants, pour tous les sites ALSH :
1 enfant : 0,040% ; 2 enfants : 0,035% et 3 enfants ou plus : 0,030%
- Application d'une majoration de 15% au tarif horaire

et le prix du repas à facturer aux familles à 4€ + 15% soit 4,60€ par repas enfant.

6.4. Approbation du DGD de l'opération « rénovation de la piscine ».

Le Président présente le décompte général et définitif des travaux de rénovation de la piscine, lequel est approuvé à l'unanimité. L'opération a coûté au total la somme de 1 193 941,39€ TTC (les crédits avaient été autorisés jusqu'à 1 260 000€). Les subventions ont été de 190 050€ de l'Etat, 150 000€ de la Région et du Département au titre du plan de relance du BTP et 63 313€ de la Région dans le cadre du contrat régional de pays.

7. Modification des statuts par prise de compétence « énergie renouvelable citoyenne ».

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Aménagement de l'Espace, présente le dossier en expliquant qu'il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes en prenant la compétence « énergie renouvelable » en vue de formaliser son engagement vis-à-vis de la SEM à constituer prochainement.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR faisant remarquer qu'aucune négociation avec l'entrepreneur n'est envisageable avant constitution de la SEM, le Président fait savoir qu'il est plus prudent de prendre la compétence « énergie renouvelable » avant d'adhérer à la SEM. Toutefois, pour ne pas retarder le lancement du projet, il est demandé aux communes de délibérer rapidement sur cette prise de compétence.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR invite également les communes à s'interroger sur leur éventuelle contribution financière à la SEM.

Il expose également que l'ADEME a missionné un bureau d'études chargé d'assistance à maître d'ouvrage pour une mission de mise en œuvre du financement participatif citoyen. Dans ce cadre, 2 journées de formation à l'intention de toutes personnes intéressées par le sujet de l'éolien auront lieu soit les 19 et 20 novembre, soit les 25 et 26 novembre.

L'Assemblée décide, par 45 voix pour et 1 contre, de modifier les statuts de la Communauté de Communes selon les règles habituelles en la matière pour transférer la compétence « Energie renouvelable citoyenne » des communes à la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny.

Questions et informations diverses

- Le Président fait part de la demande du Président des Anciens Combattants d'afficher, dans chaque mairie, la lettre du Ministre lorsqu'aucune cérémonie d'hommage n'est organisée à l'occasion des commémorations.
- Le Président informe l'Assemblée de l'organisation de rencontres avec l'Exécutif des Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille, de Bresse Revermont et d'Arbois Vigne et Villages afin d'évoquer l'évolution des périmètres des communautés de communes. Un bilan de ces rencontres sera dressé à l'occasion du prochain Bureau Communautaire du 17 novembre. Une position commune étant souhaitable, Monsieur Jean-François GAILLARD demande aux communes d'attendre le rendu-compte du 17 novembre avant de délibérer afin d'être en mesure de présenter au Préfet une proposition unique.
- Monsieur Florent GAILLARD rappelle avoir transmis aux maires une proposition de présentation du logiciel de gestion « Cosoluce » dont le prix de revient est plus faible que « e-magnus ». Les Maires intéressés voudront bien prendre contact avec Monsieur Florent GAILLARD.
- Monsieur Raphaël GAGNEUR s'interrogeant sur le lancement du schéma de mutualisation, le Président précise qu'il devrait être engagé dès le 1^{er} janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Le secrétaire de séance,

Eric TOURNEUR

Le Président

Jean-François GAILLARD

